

**Conseil d'administration
Séance du 29 avril 2024**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 21/2024	QUESTIONS FINANCIERES Dispositifs de bourses aux étudiants
------------------------------------	---

Vu les articles L712-1 à L712-6, L712-6-1, L719-7 et L821-1 du code de l'éducation
Vu l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 19 avril 2024

Le Conseil d'administration approuve les dispositifs de bourses à destination des étudiants :

- Bourses d'attractivité de l'UFR FST : Master « Optique Image Vision Multimédia » parcours COSI et parcours IPSRS
- Bourses exceptionnelles de stage de l'IAE pour les étudiants sortants
- Bourses de mobilité étudiante sortante dans le cadre de la T4EU Week, organisée à Trieste (Italie) et à Koper (Slovénie) du 20 au 24/05/2024
- Bourses de mobilité de stage de l'UFR Droit pour les étudiants en Master 1 et 2

Documents annexés.

A Saint Etienne le 30 avril 2024
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,

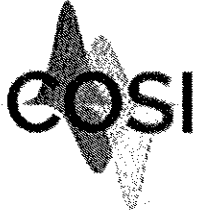
Florent PIGEON



POUR : 26

CONTRE : 0

ABST : 0



Bourses d'attractivité – Master COSI promotion 2024-2026

Le Master COSI est un Erasmus Mundus Joint Master Degree coordonné par la NTNU- Norwegian University of Science and Technology (Norvège) et ayant pour membres principaux l'UJM, l'UEF – University of Eastern Finland (Finlande) et l'UGR – Universidad de Granada (Espagne) et financé par l'Europe jusqu'à la promotion 2023-2025. Le programme devrait être autorisé à garder le label EMJM 3 ans supplémentaires si le rapport final satisfait aux exigences, sans financement européen.

Le consortium COSI prépare l'appel à projets EMJM 2024 pour obtenir un nouveau financement européen pour la période 2024-2030. Le projet sera déposé le 15/02/2024 pour une réponse de l'EACEA fin juin/début juillet 2024 et une première promotion sur le nouveau financement pour 2025-2027.

Article 1 : Objet

Afin de continuer à faire fonctionner le programme et rester attractif auprès des candidats potentiels, le consortium a économisé pour mettre en place (sur ressources propres des établissements partenaires) des bourses d'attractivité pour la promotion 2024-2026, bourses non financées par l'Europe.

Détail des bourses COSI pour 2024-2026 :

- Au maximum 18 bourses de 24.000€ chacune, soit 1000€ par mois pendant 24 mois. Le montant de ces bourses est identique à celui d'un master EMJMD.

Les étudiants de la promotion recrutée pour 2024-2026 passeront tous au moins un semestre à l'UJM et seront tous inscrits pendant les 2 ans de ce master dans notre établissement. Le S1 aura lieu à NTNU en mobilité Erasmus. L'accord est en cours d'actualisation. Le S2 sera à l'UJM. Le S3 sera aussi en mobilité Erasmus, à l'UEF. Le S4 sera le stage de fin de master.

Article 2 : Modalités financières

Une convention financière entre NTNU et l'UJM annuelle sera mise en place pour permettre à l'UJM de verser les bourses aux 18 étudiants et gérer la co-coordination administrative et académique (avec NTNU) de ce master pendant ces deux ans. Pour ce faire, l'UJM recevra un total de 408.427€ soit 167.086€ versés fin 2023 et 241.341€ versé fin 2024.

NTNU versera aux étudiants sélectionnés une bourse mensuelle de septembre 2024 à janvier 2025. L'UJM versera ensuite à ces étudiants une bourse mensuelle de Février 2025 à août 2026, soit un montant total de 342000€. Les conditions de versement de la bourse, qui seront appliquées pour la cohorte 2024-2026, seront les mêmes que celles appliquées pour les promotions précédentes.



L'attribution et le versement de la bourse ne sont pas exclusifs de la possibilité pour les étudiants concernés de bénéficier d'autres financements, bourses d'étude ou de mobilité, et gratifications de stage, dans la limite des conditions fixées par ces dispositifs et leurs financeurs.

Article 3 : Modalités de sélection des candidats

Afin de continuer à respecter les consignes européennes, ces bourses seront attribuées aux meilleurs étudiants, sans discrimination quant à la nationalité, la religion ou le genre des étudiants. Le processus de sélection et de classement des étudiants, et d'attribution de bourses qui sera mis en œuvre sera le même que celui mis en œuvre pour les promotions précédentes financées par l'EACEA.

Les dossiers de candidatures seront examinés par les coordinateurs pédagogiques des 4 universités européennes selon les critères ci-après :

- Lettres de recommandation : 10%
- Parcours académique et son adéquation avec COSI : 20%
- GPA : 50%
- Réussite exceptionnelle (mobilité internationale, expérience professionnelle, etc) : 10%
- Motivation personnelle : 10%

Les meilleurs candidats seront ensuite interviewés par l'équipe pédagogique COSI et classés afin d'établir la liste principale, la liste d'attente et la liste des refusés.

Le Master COSI est intégralement dispensé en anglais. Ainsi, les candidats doivent justifier d'un niveau minimum équivalent à B2 selon le cadre européen de référencement des langues.

L'appel à candidatures pour la promotion COSI 2024-2026 est ouvert du 15/10/2023 au 10/01/2024. Le jury de sélection aura lieu le 18/03/2024 à l'UJM. Les candidats seront notifiés fin mars 2024.

A l'UJM, les étudiants qui valideront COSI recevront le diplôme du Master OIVM parcours COSI et le DU COSI.

Bourses d'attractivité – Master iPSRS Promotion 2024-2026

Le Master iPSRS est la nouvelle mouture du master existant PSRS. La deuxième année de la dernière promotion PSRS coexistera avec la première année de la première promotion iPSRS de septembre 2024 à août 2025.

PSRS est un Erasmus Mundus Joint Master Degree (EMJMD) coordonné par l'Université Jean Monnet (France) et financé par l'Europe jusqu'en août 2025. Un projet a été soumis le 15 février 2024 pour que iPSRS soit labellisé EMJM de septembre 2024 à octobre 2030. Le consortium iPSRS comprend les partenaires principaux suivants : UJM, UEF – University of Eastern Finland (Finlande), UPEC – Université Paris Est Créteil (France) et désormais VU – Vilnius University (Lituanie) -qui remplace Politecnico di Torino à compter de la rentrée 2024.

Le programme est autorisé à garder le label EMJM pendant 3 ans après août 2025 si le financement européen n'est pas renouvelé et si le rapport final satisfait aux exigences de l'Agence Européenne (EACEA).

Le consortium iPSRS recevra la réponse de l'EACEA concernant le nouveau projet EMJM au cours du mois de juillet 2024. En cas de succès, la première promotion sur le nouveau financement débutera à la rentrée 2024.

Article 1 : Objet

Afin de continuer à faire fonctionner le programme et rester attractif auprès des candidats potentiels, le consortium a économisé pour mettre en place (sur ressources propres des établissements partenaires) des bourses d'attractivité pour la promotion 2024-2026, bourses non financées par l'Europe.

Détail des bourses d'attractivité iPSRS :

- Au maximum 12 bourses de 22 000 € chacune, soit 1000 € par mois pendant 22 mois sur les 24 que dure chaque programme.
- Des frais d'inscription réduits à 1000 € par an pour tous les étudiants admis.

Les étudiants de la promotion recrutée pour 2024-2026 passeront tous le premier semestre à l'UJM et seront tous inscrits pendant les 2 ans de ce master dans notre établissement. Le S2 aura lieu à l'UEF en mobilité Erasmus. L'accord est en cours d'actualisation. Le S3 sera, sur option de l'étudiant, à l'UJM mais également en mobilité Erasmus, à l'UPEC ou VU. Le S4 sera le stage de fin de master.

Article 2 : Modalités financières

L'UJM versera aux étudiants sélectionnés une bourse mensuelle sous réserve de réussite aux différents semestres et de respect des règles du programme mentionnées dans l'accord signé par l'étudiant lors de son inscription. Les conditions de versement de la bourse, qui seront appliquées pour la promotion 2024-2026, seront les mêmes que celles appliquées pour les promotions précédentes.

L'attribution et le versement de la bourse ne sont pas exclusifs de la possibilité pour les étudiants concernés de bénéficier d'autres financements, bourses d'étude ou de mobilité, et gratifications de stage, dans la limite des conditions fixées par ces dispositifs et leurs financeurs.

Article 3 : Modalités de sélection des candidats

Afin de continuer à respecter les consignes européennes, ces bourses seront attribuées aux meilleurs étudiants, sans discrimination quant à la nationalité, la religion ou le genre des étudiants. Le processus de sélection et de classement des étudiants, et d'attribution de bourses qui sera mis en œuvre sera le même que celui mis en œuvre pour les promotions précédentes financées par l'EACEA.

Les dossiers de candidatures seront examinés par les coordinateurs pédagogiques des 4 universités européennes selon les critères ci-après :

- Classement de l'Etablissement d'enseignement supérieur d'origine : 10%
- GPA : 20%
- Parcours académique et son adéquation avec iPSRS : 20%
- Lettres de recommandation : 10%
- Réussite exceptionnelle (mobilité internationale, expérience professionnelle, etc) : 20%
- Motivation personnelle : 20%
- Le Master iPSRS est intégralement dispensé en anglais. Ainsi, les candidats doivent justifier d'un niveau minimum équivalent à B2 selon le cadre européen de référencement des langues.

Les meilleurs candidats ont été interviewés par l'équipe pédagogique iPSRS et les représentant des quatre partenaires principaux se réuniront pour harmoniser les notes et établir la liste principale, la liste d'attente et la liste des refusés.

L'appel à candidatures pour la promotion iPSRS 2024-2026 a ouvert le 20/10/2023 pour se clôturer le 06/02/2024. Le jury de sélection aura lieu les 14 et 15 mars 2024 à l'UEF. Les candidats seront notifiés fin mars 2024.

A l'UJM, les étudiants qui valideront iPSRS recevront le diplôme du Master OIVM parcours iPSRS et le DU iPSRS.

Bourse exceptionnelle de stage IAE pour les étudiants sortants Année universitaire 2023-2024

1. Objet

A titre exceptionnel, l'IAE de St Etienne peut attribuer à ses étudiants inscrits au sein de l'établissement des bourses pour les accompagner dans leur stage à l'étranger. (*résolution du Conseil d'Administration IAE du 04 mars 2024*).

2. Conditions de candidature

Etre éligible à et avoir démarché pour l'une ou plusieurs des bourses suivantes :

*** Bourse Bourse Région Mobilité Internationale Etudiants (BRMIE) :**

- Durée minimum du stage obligatoire dans le cursus, 12 semaines maximum
- Maximum 48 semaines sur l'ensemble de la scolarité et 26 semaines par année universitaire
- Ne pas partir dans le pays dont l'étudiant a la nationalité

*** Bourse Erasmus + (E+) :**

- Uniquement pour les stages obligatoires en année de Master
- Durée de la mobilité 2 mois minimum
- Ne pas partir dans son pays de résidence
- Candidature par email : 3 sessions de sélection en décembre, janvier et mars

*** Bourse Aide à la mobilité internationale (AMI) :**

- Etre boursier du CROUS
- Ne pas partir dans le pays dont l'étudiant a la nationalité

3. Conditions de prise en charge des bénéficiaires

Cette bourse exceptionnelle est destinée à suppléer l'une des bourses ci-dessus qu'un étudiant éligible aurait sollicité et pour laquelle une non recevabilité aurait été opposé en raison d'un vice de forme portant sur les délais d'information ou d'instruction.

Les conditions d'attribution de bourses exceptionnelles de stage par l'IAE reposent sur les critères suivants :

- Effectuer un stage à l'étranger
- Être inscrit à l'IAE Saint-Etienne
- Démontrer le défaut d'information ou d'instruction pour la ou les bourses autres sollicitées

4. Exclusion

L'IAE se réserve le droit de refuser ou de mettre un terme à l'octroi de la bourse si les informations déclarées au moment de la constitution du dossier de candidature s'avéraient fausses.

5. Pièces à produire :

- Convention de stage
- Toutes preuves de démarches pour la ou les bourses (BRMIE, E+, AMI) auprès des services de l'UJM et de l'IAE accompagnées d'une lettre motivant de manière objective les difficultés rencontrées dans ces démarches ayant abouti à une fin de non recevoir.

- Certificat de présence en début de stage et certificat de fin de stage, produits par l'entreprise d'accueil

6. Jury

Commission interne à l'IAE, composée au minimum de trois personnes : le chargé de mission Relations internationales de l'IAE, un membre de la direction académique de l'IAE (Directeur ou Adjoint), et d'un membre de l'équipe administrative de l'IAE (Responsable administratif et/ou gestionnaire des projets internationaux et/ou responsable de la scolarité et/ou gestionnaire financier).

Un procès-verbal est établi.

7. Modalités financières

Le montant de la bourse sera équivalent à la bourse initialement sollicitée et pour laquelle une fin de non-recevoir a été prononcée, soit :

- **BRMIE :**
 - 95€ / semaine.
 - + Forfait handicap 530€
 - + Forfait critère social entre 80€ et 530€ selon échelon CROUS
 - Ne pas avoir une rémunération de stage supérieure à 669,90 € net / mois (779,90 € net / mois pour les boursiers du CROUS).
- **Bourse E+ :**
 - Montant :
 - 480€ / mois pour le *Groupe 1* ; 420€ / mois pour le *Groupe 2* ; 360€ / mois pour le *Groupe 3*
 - + Forfait critère social 250€ / mois
 - + éco-responsabilité 50€
 - Durée financée : 2 mois maximum.

Groupe 1 : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède.
Groupe 2 : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal.
Groupe 3 : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie.
- **Bourse AMI :**
 - Montant : 400€ / mois
 - Durée financée : Durée minimum de stage obligatoire prévue dans le cursus. Maximum 9 mois sur l'ensemble de la scolarité.

Le versement de cette bourse exceptionnelle IAE sera réalisé sur production de l'ensemble des justificatifs par virement bancaire, en un seul versement au retour de l'étudiant, en régularisation de l'année universitaire 2023-2024.

NOTE EXPLICATIVE

T4EU Week Trieste / Koper – Mai 2024 **Bourses de mobilité étudiante sortante**

1. Objet

La T4EU Week représente un rendez-vous incontournable au sein de l'Alliance Transform4Europe : elle offre aux étudiants des 11 universités partenaires la possibilité de se rencontrer, de découvrir de nouvelles cultures et de se former.

Véritable ouverture sur l'Europe, la T4EU Week stimule la compréhension mutuelle, le respect et la coopération.

La première T4EU Week est organisée par l'Université de Trieste en Italie et l'Université de Koper en Slovénie, du lundi 20 au vendredi 24 mai 2024.

L'offre de cours proposée se concentre sur les domaines d'intérêt de Transform4Europe (transformation numérique, sociétale et environnementale), et donne la possibilité aux étudiants de suivre un cours dans leur domaine de discipline, leur offrant la possibilité de valider 3 ECTS.

Afin de soutenir la mobilité sortante des étudiants dans le cadre de Transform4Europe, tout en favorisant l'inclusion et l'accès à un maximum de participants, une bourse est attribuée aux étudiants intéressés par cette initiative et dont les dossiers ont été retenus par un jury de sélection.

2. Eligibilité

Les conditions d'éligibilité de cette bourse de mobilité sortante reposent sur les critères suivants :

1. Être inscrit à l'Université Jean Monnet en Licence, Master ou Doctorat ;
2. Avoir été sélectionné sur dossier constitué des pièces suivantes :
 - ✓ la liste des cours établie par ordre de préférence ;
 - ✓ une lettre de motivation rédigée en anglais ;
 - ✓ l'attestation du responsable pédagogique, pour validation du projet de mobilité et valant autorisation d'absence aux cours dispensés durant la T4EU Week.

3. Critères d'attribution & composition du jury

La bourse d'aide à la mobilité n'est pas attribuée sur critères sociaux mais ouverte à l'ensemble des étudiants de l'Université Jean Monnet sélectionnés sur dossier.

La procédure de sélection des candidatures se fonde sur :

- ✓ la cohérence entre le cours choisi et la discipline suivie ;
- ✓ les motivations et l'intérêt manifesté pour l'Alliance Transform4Europe ;
- ✓ le niveau d'anglais de l'étudiant.

Le jury chargé de l'examen et de la sélection des dossiers est composé du Vice-Président Formation et Relations Internationales ainsi que du personnel de la Direction des Relations Internationales de l'Université Jean Monnet.

4. Conditions financières

L'attribution de la bourse a été déterminée en fonction du budget alloué par la Commission Européenne, qui s'élève à 8 800 € pour 11 mobilités.

Pour la T4EU Week organisée à Trieste/Koper, le montant de la bourse est fixé à : 800 € par étudiant, pour la totalité du séjour (frais de transport inclus).

Ce montant forfaitaire ainsi que le nombre de bourses attribuées seront réévalués selon la destination et la durée de l'offre de formation proposée à chaque T4EU Week.

5. Modalités des versements

Le paiement de la bourse sera réalisé par virement bancaire, en deux fois, et après réception des justificatifs par le gestionnaire financier T4EU (veronique.carrera@univ-st-etienne.fr) :

- 1^{er} versement de 400 €, après sélection du dossier de l'étudiant et réception des documents suivants :
 - ✓ Preuve d'achat des billets de transport, comprenant le tarif et les dates de séjour ;
 - ✓ Justificatif de réservation de l'hébergement ;
 - ✓ Copie de la pièce d'identité ou du passeport ;
 - ✓ Certificat de scolarité pour les étudiants en Licence et Master, et attestation d'inscription pour les étudiants en Doctorat ;
 - ✓ Certificat d'assurance santé et rapatriement couvrant l'intégralité du séjour ;
 - ✓ R.I.B. obligatoirement au nom et prénom de l'étudiant.

- 2nd versement de 400 €, au retour de la mobilité et après réception de :
 - ✓ Attestation(s) d'assiduité, signée(s) par l'Université d'accueil ;
 - ✓ Facture(s) des transports, avec les cartes d'embarquement ;
 - ✓ Facture(s) de l'hébergement ;
 - ✓ Retour d'expérience (bilan décrivant l'impact de la mobilité).

6. Conditions de non cumul

Les étudiants sélectionnés pour réaliser une mobilité dans le cadre d'une T4EU Week ne seront pas prioritaires lors d'un appel à candidatures ultérieur.

De plus, cette aide financière à la mobilité ne peut pas être cumulée avec d'autres bourses d'études (Erasmus+/BRMIE/AMI).

7. En cas de rétractation ou de non-respect des obligations d'assiduité

Le paiement de la bourse est soumis aux obligations d'assiduité aux cours et de présentation à l'examen.

L'étudiant s'engage à partir en mobilité à la sélection de sa candidature et à suivre l'intégralité des cours auxquels il est inscrit.

En cas de rétractation tardive de sa candidature ou d'absences injustifiées durant sa mobilité, le paiement de la bourse sera suspendu et il sera demandé à l'étudiant de rembourser l'avance perçue avant son départ.

Les frais engagés par les étudiants qui, pour des raisons de force majeure (médicales, familiales), ne peuvent plus partir en mobilité, seront remboursés sur présentation de justificatifs.

Pour toute rétractation, l'étudiant est tenu d'informer, le plus rapidement possible, par courriel (contact : t4eu@univ-st-etienne.fr), la Direction des Relations Internationales qui procédera à la sélection d'un étudiant inscrit sur liste d'attente.

8. Exclusions

L'Université Jean Monnet se réserve le droit de refuser ou de mettre un terme à l'octroi de la bourse si :

- les informations déclarées au moment de la constitution du dossier de candidature s'avéraient fausses ;
- l'ensemble des pièces obligatoires à fournir n'a pas été transmis ;

9. Communication

L'Université Jean Monnet se réserve le droit de mener toute action de communication et de promotion autour des dossiers sélectionnés. Les étudiants lauréats acceptent d'ores et déjà de participer activement, à la demande de l'Université, à toute action de communication et de promotion autour du dossier sélectionné.



**FACULTÉ
DE DROIT**
SAINT-ÉTIENNE

**DISPOSITIF DE BOURSES EXCEPTIONNELLES DE MOBILITE POUR
STAGE**

Annexe financière

2023-2024

Vu la délibération du conseil de la Faculté de droit du 5 février 2024 relative au dispositif de bourses exceptionnelles de mobilité pour stage,

Le budget alloué par la Faculté de droit au dispositif de bourses exceptionnelles est de 40 000 euros.

DISPOSITIF DE BOURSES EXCEPTIONNELLES DE MOBILITE POUR STAGE

Afin de créer une émulation autour des formations qu'elle propose et accompagner ses étudiants dans la diversité de leurs projets professionnels, la Faculté de droit souhaite continuer dans une trajectoire de soutien par des dispositifs de bourses

Du fait de la grande qualité de leurs parcours, les étudiants de masters (1 et 2) peuvent logiquement prétendre à la réalisation de stages au sein des plus grandes entreprises et institutions françaises et internationales. Les possibilités effectives de réaliser ces stages sont parfois compromises par les conditions financières qui s'imposent aux étudiants, notamment dans la prise en charge des frais de loyers et de déplacements.

Article 1 : Objet

- Les bourses pourront être attribuées dans la limite des montants disponibles à la Faculté de droit
- Cette bourse n'a pas pour vocation à se substituer aux autres dispositifs d'aide auxquels les étudiants peuvent prétendre. Il s'agit d'une aide exceptionnelle et complémentaire à d'autres dispositifs existants destinée à leur permettre de ne pas renoncer à un stage utile à leur parcours pour des raisons financières.
- Pour les stages réalisés en France, elle ne se substitue pas non plus à l'obligation légale de gratification des stages de plus de 2 mois, qui incombe à la structure d'accueil du stagiaire.

Article 2 : Conditions d'attribution

- La répartition des bourses sera étudiée par une Commission (composée du doyen et des directeurs de masters concernés) sur la base de la qualité des stages proposés et d'une lettre de

motivation faisant état du lien entre le stage concerné et la formation ainsi que la nécessité d'effectuer ce stage.

- Le montant de la bourse sera évalué sur la base de devis relatifs aux frais de déplacement et de logement qu'il conviendra de justifier.
- En cas de stage à l'étranger, le montant de la bourse ne portera pas préjudice aux possibilités pour l'étudiant d'obtenir et de bénéficier du cumul des bourses de mobilité internationale (Erasmus+, Région, AMI) et des éventuels forfaits « inclusion » ou « mobilité verte » qui leurs sont associés.
- La bourse sera attribuée pour la durée du stage de l'étudiant. Elle sera conditionnée à la réalisation effective du stage.

Article 3 : Modalités de candidature

Pour demander ce soutien financier, les étudiants concernés devront compléter un dossier avant le début du stage. Ce document devra être retourné à l'adresse dédiée mise en place au sein des services de la Faculté de droit.

Article 4 : Modalités de versement

Le versement de cette aide sera effectué en une seule fois directement auprès de l'étudiant. En cas d'interruption du stage du seul fait de l'étudiant et sans motif légitime elle ne sera pas due et devra être remboursée.